

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Arrêté du
fixant le pourcentage mentionné à l'article 4-1 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant
statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques

NOR : [...]

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'État chargé du budget,

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'avis du comité technique ministériel en date du **XX XXX 2017** ;

Arrêtent :

Article 1er

Le pourcentage mentionné à l'article 4-1 du décret du 26 août 2010 est fixé à 20 %.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Article 3

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'État chargé du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,

Michel SAPIN

La ministre de la fonction publique,

Annick GIRARDIN

Le secrétaire d'État chargé du budget,

Christian ECKERT